

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

AVIS DE CONVOCATION

Ordre du jour du 31 août 2025

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour et qu'ils renoncent à l'avis de convocation de 48 heures. Ils déclarent l'avoir lu.

- 1 - Vérification des présences et renonciation à l'avis de convocation
- 2 - Ouverture de la séance et renonciation du délai d'affichage
- 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 - Nomination d'un secrétaire de la rencontre
- 5 - Nomination de M. Frédérick Marcotte comme directeur général et greffier-trésorier par intérim
- 6 - Autorisation de signature de contrat du directeur général et greffier trésorier par intérim
- 7 - Levée de la séance